

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017
(2018/2)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018/3)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2018 du Trésorier Payeur de Marines, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Marines.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 (2018/4)

Madame le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées sans augmentation par rapport à l'année 2018, soit les taux suivants :

<i>Taxe d'habitation</i>	15,62 %
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	14,71 %
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	54,61 %

Pour un produit fiscal attendu de 281 274,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition de Madame le Maire pour l'année 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (2018/5)

Madame le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2018 ;

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	605 104 €
Recettes	605 104 €

Section d'Investissement :

Dépenses	202 034.54 €
Recettes	202 034.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget primitif 2018, **au niveau de chaque chapitre.**

DEMANDE D'EMPRUNT A LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE ET DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE (2018/6)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de contracter un prêt de financement auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée totale d'amortissement : 10 ans
- Taux fixe : 1,00 %
- Total des intérêts : 5 125,00 €
- Amortissement du capital : constant (échéances dégressives)
- Périodicité : trimestrielle
- Base de calcul : 30/360 jours
- Frais de dossier : 150 €

- Versement des fonds : versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours après édition du contrat par la Caisse d'Épargne
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Françoise WILTZ, Maire, à contracter cet emprunt et à signer tous les documents s'y rapportant.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL (2018/7)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982,
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 75 % pour l'année 2017 à Mme PRESSEDA Patricia.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2018/8)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 € à l'Association Sportive et Culturelle des Anciens Elèves d'Haravilliers (ASCAEH) pour l'achat de matériel sportif utilisé également par l'école et les Lutins ;
- 1 100 € à l'Association « Donnons de l'Espoir à Enzo » pour participer au frais d'achat de matériel adapté et de soins spécifiques.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE (2018/9)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention pour des travaux de voirie dans le cadre de l'ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (2018/10)

Dans le cadre de notre programme de gestion différenciée des espaces communaux – objectif zéro phyto – Madame le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'une « désherbeuse » pour un montant 15 990 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Séance levée à 22 h 30